DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement de ROCHEFORT

Canton

de ROYAN

Commune

de ROYAN

Objet

ETUDES D'AMENAGEMENT DU FRONT DE MER

consours of a shitestime

86.039,

DATE DE CONVOCATION

1er Mars 1984

DATE D'AFFICHAGE 1er Mars 1984

Nombre de conseillers en exercice 33

Nombre de présents 30

Nombre de votants 31

POUR : 31

CONTRE :

ABSTENTION :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

19. MAR. 1984

COMMUNE DE ROYAN DI CATION LOI Nº 82213

L'An mil neuf cent QUATRE VINGT QUATRE

le NEUF MARS

à 17 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M onsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents: MM. DE LIPKOWSKI - FABER-TAP-BOUTET-MOST-LE GUEUT BUSSEREAU-POUMAILLOUX-BENOIT Adjoints
MM. BARBAT-BERTHOME-Mme BUCHET-M. COUNIL-Mmes DEVIGNE-DE GAYEEPAGNEAU-FONTAN-GAUDIN-MM. GAVEN-GEOFFROY-Mme JEAN-M.LACOTTEMme LAFAYE-MM. LAPERCHE-MARCONI-MONNARD-PAPEAU-REVOLAT-ROUDOTTEOMAS Conseillers

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par Monsieur POUMAILLOUX Absent excusé : Monsieur CANDAU

Absents: MM. adame RAILLAT

Mle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

L'aspect du Front de Mer tend à se dégrader depuis plusieurs années, d'autant plus que l'air marin ambiant et les intempéries successives ne cessent d'en aggraver l'aspect, faute de grosses réparations.

Il importe que le Front de Mer dans sa partie comprise entre le Port, le Portique et la Place Charles de Gaulle, l'Hôtel des Postes et le Boulevard de la Grandière, redevienne la véritable façade de ROYAN, ce qui implique la restructuration de cette zone y compris le Casino.

Cette restructuration nécessite des études préalables et un choix parmi des solutions adaptées au site mais encore à la demande de la clientèle estivale, comme à celle des royannais résidants.

Dans ce domaine, il s'avère indispensable d'évoquer tout particulièrement le maintien et l'aménagement du Portique aussi bien que sa démolition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la nécessité de restructurer et revaloriser le Front de Mer,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à lancer un concours d'architecture tendant à restructurer et revaloriser le Front de Mer et notamment le Casino, le Portique, la Place Charles de Gaulle, les Galeries Commerciales.
- Ce concours recevra une dotation de 250.000 Frs (DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS), sous réserve de l'acceptation par l'Etat du contrat de valorisation
- le Jury devrait pouvoir en délibérer avant le 1er Septembre 1984.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits à inscrire sur le Budget Primitif pour l'exercice 1984.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au registre MM. les Membres présents

> POUR EXTRAIT CONFORME Pour le Député-Maire

DE L'adjoint Desogué,